



Après le décès de mon père, comment céder ma part.

Par **LaurentTko**, le **31/03/2016** à **19:32**

Bonjour,

Suite au décès de mon père, une demi part de la propriété du bien immobilier de mes parents à été distribuée entre moi, ma soeur et ma demi-soeur.

Je souhaite donner la totalité de ma part à ma mère sans contrepartie.

Quelles peuvent être les implications juridiques et financières d'une telle donation ?

D'avance merci de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **01/04/2016** à **07:59**

Bonjour,

Le plus simple est de demander au notaire qui est chargé de la succession, que votre maman garde l'usufruit de cette maison, sa vie durant et que, vous, les héritiers, vous soyez les nu-propriétaire de votre part. Ainsi, au décès de votre maman, chacune et chacun retrouvera ses billes.